

COMMISSION KATA

RAPPORT D'ACTIVITE

Membres : HERVE HIOLLE, PATRICK BIGOT, PAUL POTEAUX, ERIC BAILLEUL

Comme la saison dernière, nous avons conservé le même principe c'est-à-dire : cinq entraînements de 2 heures avec malheureusement uniquement deux intervenants au lieu de trois (restriction budgétaire, provisoire je l'espère).

Nous avons donné priorité uniquement aux deux kata qui sont le NAGE NO KATA et le KODOKAN GOSHIN JITSU, il s'agit des kata les plus demandés.

Un intervenant avait en charge le nagé no kata et le second le kodokan goshin jitsu. Sachant que les autres kata peuvent être étudiés lors de stages régionaux les dimanches matins.

Un calendrier avait été envoyé aux clubs avec la liste des kata étudiés et le nom des différents intervenants.

Cette formule remporte un vif succès ; soixante dix judoka au minimum sur le tatami avec un pic à quatre vingt deux participants lors du premier stage un record, d'où la nécessité la saison d'un troisième intervenant!!

Voici la liste des clubs qui nous ont très bien reçus:

- BILLY MONTIGNY
- BETHUNE
- AVION
- COURRIERES
- LAPUGNOY

Ces stages sont totalement gratuits pour les participants ainsi que pour les clubs organisateurs qui sollicitent l'intervention de cette commission.

Les intervenants étaient Sensei Patrick BIGOT, Eric BAILLEUL et moi-même tous hauts gradés du département

A chaque stage nous faisons la promotion du trophée départemental kata ainsi que la coupe départementale élite.

La commission a également en charge la sélection du meilleur couple kata minimes qui représentera le 62 lors de coupe de France minimes par équipe de département.

La commission kata gère également le trophée et la coupe départementale élite cette année trois juges nationaux ont officié : Patricia BACHELET, Patrice BERTHOUX et Patrick BIGOT

Cette année onze couples y ont participé et les cinq kata ont été présentés.

D'où l'importance de cette commission qui reste un outil formateur pour les candidats.

Pour la saison prochaine, nous resterons sur le même cap, un calendrier sera élaboré en début de saison et nous ciblerons nos interventions avant les passages de grades.

Nous souhaiterions également diversifier les interventions afin qu'un bon nombre de club puissent bénéficier de cet outil mis au service de notre département.

Il est rappelé que tous les participants doivent être licenciés à la fédération française de judo et que les clubs qui nous sollicitent doivent également être en règle auprès des instances départementales, régionales et fédérales.

Le responsable de la commission kata
Hervé HIOLLE